

CONSEIL INTERCOMMUNAL

PRÉAVIS No 09/2022
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA

**Demande d'exonération de l'Association Promotion
Sport Aigle concernant les prestations fournies dans
le cadre du Tour de France 2022**

**Séance de commission : Mardi 21 mars 2023, à 19h00, en la salle du Comité de
direction, rue du Lac 118, Clarens**

TABLE DES MATIERES

1. Préambule.....	3
2. Evénement (extrait du communiqué de presse du 1 ^{er} avril 2022)	3
3. Bilan de la sécurité publique (extrait du communiqué de presse du 10 juillet 2022).....	4
4. Demande	5
5. Situation juridique.....	5
6. Décision du Conseil d'Etat.....	6
7. Conclusion et demande d'exonération.....	6

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers intercommunaux,

1. Préambule

Le présent préavis est soumis à l'appréciation du Conseil intercommunal suite à la demande d'exonération de l'Association Promotion Sport Aigle (ci-après : APSA) relative à une partie des prestations des Services de sécurité publique dans le cadre du Tour de France, étape d'Aigle du 10 juillet 2022.

2. Evénement (extrait du communiqué de presse du 1^{er} avril 2022)¹

Selon l'association organisatrice susmentionnée, le départ de la 9^{ème} étape du Tour de France le 10 juillet était le point d'orgue de 2022 « Année du vélo », à Aigle. Deux étapes du Tour de Romandie masculin, l'étape finale du Tour du Pays de Vaud, les 20 ans du Centre Mondial du Cyclisme et le centenaire du Vélo Club local rempliront le calendrier.

Afin de célébrer ce jubilé, la commune d'Aigle a accueilli de multiples événements internationaux liés à la petite reine de mi-avril à mi-juillet. Le Tour de Romandie masculin y a fait escale durant deux jours, les samedi 30 avril et dimanche 1^{er} mai. Le 29 mai, les meilleurs juniors du monde ont terminé leur 52^{ème} Tour du Pays de Vaud à Aigle, soit le jour J-50 avant le départ de la 9^{ème} étape du Tour de France (1^{ère} étape de montagne) le dimanche 10 juillet.

Rappelons que la ville d'Aigle, en collaboration avec la ville de Lausanne et le canton de Vaud, est l'initiatrice de 2022 Année du vélo dans le but de célébrer les événements cités plus haut et de réunir la population autour du cyclisme en général.

Le Tour de France à Aigle (119^{ème} édition) a traversé le canton de Vaud les 9 et 10 juillet 2022. Cet événement sportif, le plus regardé derrière les Jeux olympiques d'été et la Coupe du monde du football, a été une grande opportunité en termes de visibilité médiatique au niveau international pour tout le canton de Vaud.

Voici quelques chiffres clés de l'étape du Tour de France, à Aigle :

- Distance parcours : 193km – 3 cantons
- Dénivelé de l'étape : 3'602m
- Membres du Comité Directeur : 25 personnes
- Nombre de volontaires : 100 personnes
- Plantons le long du parcours (sécurité) : 1'260 personnes
- Nombre de spectateurs attendus : env. 10'000 à 15'000 personnes
- Barrières : 7'000m
- Budget de l'étape : CHF 738'000.-.

¹ Pour de plus amples informations, voir le lien suivant : [Tour de France 2022 : bilan sécuritaire positif pour les deux étapes sur sol suisse. - VD.CH](#)

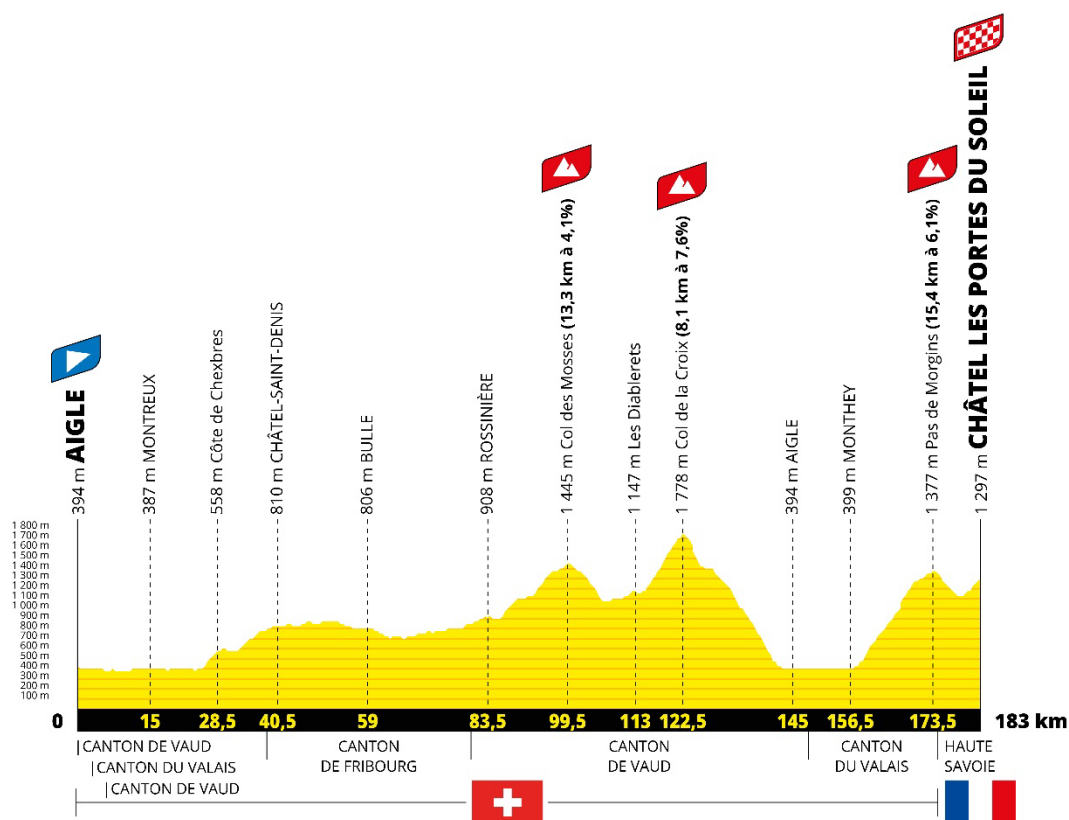


Image : Profil de l'étape, source ([TDF22-Profil Etape 09.jpg \(6250x5208\) \(aigle.ch\)](#))

3. Bilan de la sécurité publique (extrait du communiqué de presse du 10 juillet 2022)²

L'État-major « sécurité publique » constitué spécialement pour les étapes du Tour de France sur sol suisse tire un bilan positif au terme d'un week-end dédié au Tour de France.

Les 9 et 10 juillet 2022, les coureurs et la caravane publicitaire du Tour de France ont effectué sans problème les 379,5 km des 8e et 9e étapes reliant Dole (F) à Lausanne et Aigle à Châtel (F). L'État-major « sécurité publique » spécialement constitué à cette occasion tire un bilan positif de cette opération hors norme. Les coureurs et la caravane publicitaire ont traversé les cantons de Vaud, Fribourg et Valais sans incident grâce à l'engagement de plus de 4'800 personnes pour assurer la sécurité de cette manifestation.

Aucun incident n'est à déplorer sur les deux étapes où plus de 2'100 points de circulation ont été sécurisés. Au total, plus de 200'000 spectateurs se sont rassemblés au bord des routes durant ces deux jours de course, dans les villes étapes, avec au moins 65'000 à Lausanne et

² Pour de plus amples informations, voir le lien suivant : [com 220710 - Tour de France 2022.pdf](#)

15'000 à Aigle, ainsi que plusieurs dizaines de milliers de spectateurs le long des routes au bord du lac, en plaine et en montagne.

4. Demande

Par deux courriers datés du 7 novembre 2022, l'APSA adressait une demande d'exonération pour les prestations fournies par le personnel professionnel de l'Organisation régionale de la Protection civile (ORPC) Riviera – Pays-d'Enhaut et du Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Riviera dans le cadre du Tour de France, étape d'Aigle, le 10 juillet 2022 (annexes 1 et 2).

Dans ce contexte particulier, l'association organisatrice relève que l'engagement des partenaires de la sécurité publique a été massif et constitue des frais importants. Afin d'éviter un déficit important, l'APSA demande l'exonération des frais découlant de l'ordre et de la sécurité, soit des montants de CHF 25'372.86 pour l'ORPC Riviera et CHF 5'365.- pour le SDIS Riviera, pour une somme globale de CHF 30'737.86.

Un document concernant les états financiers provisoires de l'exercice 2022 de la société fiduciaire Nofival est également joint au présent préavis.

5. Situation juridique

Dans le cadre de cet événement extraordinaire, il y a lieu d'éclairer la future décision à l'aune de la Loi sur la facturation des prestations matérielles fournies par les services de l'Etat lors de manifestations (LFacManif) du 19 mars 2013.³

Art. 1 Principe

1

L'Etat facture un émolument aux organisateurs de manifestations pour les prestations matérielles fournies par ses services qui sont nécessaires à assurer la sécurité et l'ordre public lors de tels événements.

2

Le Conseil d'Etat fixe par voie réglementaire les tarifs horaire et kilométrique des prestations définies à l'alinéa 1er. Il détermine également la procédure et les modalités de facturation.

3

Chaque service calcule ses frais selon les tarifs précités. Ceux-ci sont ensuite facturés aux organisateurs par la police cantonale sous forme de décision.

4

Les manifestations politiques autorisées ne sont pas concernées par la perception de frais.

Art. 2 Exonération

1

L'Etat peut exonérer de tout ou partie des émoluments prévus à l'article 1er les organisateurs de manifestations présentant un intérêt particulier pour le canton ou pour lesquelles une exonération se justifie en opportunité. Dans la mesure du possible, la demande d'exonération totale ou partielle doit être déposée auprès de la police cantonale au moins 2 mois avant la manifestation.

2

³ [Base législative vaudoise \(vd.ch\)](https://www.vd.ch)

Sont compétents pour accorder les exonérations, après consultation des services appelés à intervenir dans le cadre de la manifestation :

- a. la police cantonale si les émoluments sont inférieurs ou égaux à CHF 5'000.- ;
- b. le département en charge de la sécurité si les émoluments sont inférieurs ou égaux à CHF 10'000.- ;
- c. le Conseil d'Etat dans les autres cas.

3

Le Conseil d'Etat peut, par convention, exonérer partiellement ou totalement les organisateurs de manifestations régulières répondant aux critères de l'alinéa 1er pour une période maximale de 5 ans.

4

Un règlement fixe la procédure à suivre pour chaque demande d'exonération.

6. Décision du Conseil d'Etat

Conformément aux dispositions que prévoit la Loi sur la facturation des prestations matérielles fournies par les services de l'Etat lors de manifestations, le Conseil d'Etat a décidé d'exonérer l'APSA des coûts liés à la sécurité publique, notamment des prestations des polices cantonale et communales, respectivement intercommunales, en raison du caractère extraordinaire de cet événement sportif et de son rayonnement au niveau international.

En raison de la sensibilité politique de ce type de décision et de ses effets collatéraux, il convient de relever que cette thématique a déjà été abordée au sein de la Conférence des Directeurs des polices communales ou intercommunales vaudoises. Elle sera reprise dans le cadre de réflexions avec le Chef du département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité.

7. Conclusion et demande d'exonération

En relevant le caractère exceptionnel d'une telle manifestation et à l'instar de la précédente exonération accordée à la Confrérie de la Fête des Vignerons en 2019, le Comité de direction a pris en compte dans son appréciation les principaux éléments suivants :

- les potentielles retombées économiques pour la région ;
- l'appréciation faite par le Conseil d'Etat ;
- la solidarité régionale.

En outre, il convient de préciser qu'en cas de facturation, ce montant représenterait un revenu extraordinaire au niveau des comptes 2022 de l'ASR.

Fort de ce qui précède, le Comité de direction propose d'exonérer la moitié des prestations du personnel professionnel de l'ORPC Riviera – Pays-d'Enhaut et du SDIS Riviera, soit un montant de CHF 15'368.93. Le solde arrondi à CHF 15'368.- sera facturé à l'APSA en relevant qu'un devis aurait pu être requis au préalable.

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis N° 09/2022 du Comité de direction du 1^{er} décembre 2022 relatif aux courriers de l'APSA concernant la demande d'exonération pour les prestations fournies par le personnel professionnel de l'ORPC Riviera – Pays-d'Enhaut et du SDIS Riviera dans le cadre du Tour de France, étape d'Aigle, le 10 juillet 2022 ;

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. de prendre acte du préavis N°09/2022, ainsi que du rapport de la Commission de gestion ;
2. de valider exceptionnellement le principe consistant à appliquer un taux d'exonération de 50% sur les prestations fournies par le personnel professionnel de l'ORPC Riviera – Pays-d'Enhaut et du SDIS Riviera, soit un montant arrondi de CHF 15'368.96 ;
3. de confier le suivi du dossier au Comité de direction de l'ASR, dont la facturation du solde de CHF 15'368.90.

Ainsi adopté le 01 décembre 2022.

COMITE DE DIRECTION

Le Président


Bernard Degex

Le Secrétaire


Frédéric Pilloud



- Annexes :
1. Courrier APSA ORPC Riviera du 7 novembre 2022
 2. Courrier APSA SDIS Riviera du 7 novembre 2022
 3. Accusé de réception du Comité de direction du 25 novembre 2022



ORPC Riviera Pays-d'Enhaut
Rue du Lac 118
CP 434
1815 Clarens

Aigle, le 7 novembre 2022

Tour de France 2022 – demande d'exonération

Monsieur le Commandant,
Monsieur le Président du Comité Directeur,

Le 10 juillet 2022, le Tour de France a traversé une bonne partie de la Suisse romande, et plus particulièrement les cantons de Vaud, Fribourg et Valais. Cet événement festif mémorable a démontré l'intérêt de toute une population et a permis de faire rayonner notre région au monde entier.

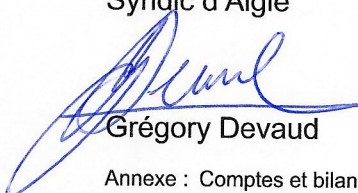
Afin de répondre aux exigences d'une telle manifestation, l'engagement des partenaires liés au dispositif sécuritaire dont vous faites partie a été massif et constitue des frais importants. Dans ce contexte, et afin d'éviter un déficit important pour l'association organisatrice du départ de l'étape, nous vous sollicitons afin de demander l'exonération des frais découlant de l'ordre et la sécurité pour cet événement porteur d'un bénéfice à toute une région.

En annexe à ce courrier, vous trouverez les factures ainsi que le détail de notre comptabilité. Cette dernière ne contient pas les écritures dont nous demandons l'exonération et sur laquelle nous sommes à disposition pour d'éventuels compléments d'informations.

Dans l'attente d'un retour de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commandant, Monsieur le Président du Comité Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le comité d'organisation de l'APSA,

Le président de l'Association
Syndic d'Aigle


Grégory Devaud

Le président du Comité d'Organisation


Yvan Vouillamoz

Annexe : Comptes et bilans de l'Association pour la Promotion du Sport à Aigle
Factures

Copies : Mme Christelle Luisier Brodard, Présidente du Conseil d'Etat
M. Delarageaz, commandant Protection Civile vaudoise

Association Promotion Sport Aigle
Commune d'Aigle
Place du Marché 1
1860 Aigle
+41 24 468 41 11
administration@aigle.ch



Bureau : Rue de la Corsaz 2 - Montreux
 Affaire traitée par : S. Gisler
 021 966 84 50

Commune d'Aigle
 Association Promotion du Sport
 d'Aigle (APSA)
 Place du Marché 1

1860 Aigle

Montreux, le 10 août 2022

DECOMPTÉ No 01/2022

Concerne : Tour de France (Intervention en faveur de la collectivité)

Désignation **Quantité Prix/unitaire Montant en CHF**

Heures					
professionnels	Préparation service - planification	25	80		2000,00
	2 prof. jour de l'engagement	20	80		1600,00
	Séances planification	270	80		21600,00
Sous-total					25200,00
Matériel perdu	3 chasubles PCI	3	14,5		43,50
	3 sacs PCI	3	39		117,00
					160,50
TVA 7,7					12,36
Sous-total					172,86
TOTAL					25 372,86

TVA

Visa cap De Martis : 

**ASSOCIATION TOUR DE FRANCE
1860 AIGLE**

ETATS FINANCIERS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2022

Table des matières

1. Bilan provisoire au 31.10.22
2. Compte de résultat provisoire au 31.10.2022
3. Rapport sur l'établissement des états financiers

BILAN PROVISoire AU 31.10.2022

<u>ACTIF</u>	Notes	Montants au 31.10.2022	% bilan
ACTIF CIRCULANT		fr. 52 985.63	100%
• BCV CH9500767000E55423157		fr. 1 285.63	
• Créances résultant de livraisons et de prestations		fr. 1 700.00	
• Autres créances à court terme		fr. 50 000.00	
TOTAL ACTIF		fr. 52 985.63	100%
<u>PASSIF</u>	Notes	Montants au 31.10.2022	% bilan
CAPITAUX ETRANGERS		fr. 44 941.25	85%
• Dettes résultant de livraisons et prestations		fr. 41 710.25	
• Passifs de régularisation		fr. 3 231.00	
CAPITAUX PROPRES		fr. 8 044.38	15%
• Capital de l'association		fr. -	
• Résultat de l'exercice		fr. 8 044.38	
TOTAL PASSIF		fr. 52 985.63	100%

COMPTE DE RESULTAT PROVISIONNE AU 31.10.2022

	Notes	Montants au 31.10.2022	en % CA
<u>PRODUITS</u>		fr. 655 965.33	100%
• Repas de gala et week-end TDF		fr. 134 515.33	
• Livret de fête - annonces		fr. 13 400.00	
• Subventions et sponsoring		fr. 505 000.00	
• Dons		fr. 3 050.00	
<u>CHARGES</u>			
• Association		fr. 207 392.40	
• Commission animation		fr. 34 293.40	
• Commission communication		fr. 45 599.75	
• Commission développement durable		fr. 449.95	
• Commission hospitalité		fr. 91 368.20	
• Commission promotion		fr. 73 580.24	
• Commission publics riverains		fr. 700.00	
• Commission sécurité		fr. 88 671.79	
• Commission services		fr. 91 657.13	
• Commission technique		fr. 13 844.75	
• Commission Tour de Romandie		fr. 86.15	
• Charges financières		fr. 277.19	
TOTAL DES CHARGES		fr. 647 920.95	99%
RESULTAT NET		fr. 8 044.38	1%

14 NOV. 2022



SDIS Riviera
Rue du Lac 118
Case Postale 434
1815 Clarens

Aigle, le 7 novembre 2022

Tour de France 2022 – demande d'exonération

Monsieur le Commandant,

Le 10 juillet 2022, le Tour de France a traversé une bonne partie de la Suisse romande, et plus particulièrement les cantons de Vaud, Fribourg et Valais. Cet événement festif mémorable a démontré l'intérêt de toute une population et a permis de faire rayonner notre région au monde entier.

Afin de répondre aux exigences d'une telle manifestation, l'engagement des partenaires liés au dispositif sécuritaire dont vous faites partie a été massif et constitue des frais importants. Dans ce contexte, et afin d'éviter un déficit important pour l'association organisatrice du départ de l'étape, nous vous sollicitons afin de demander l'exonération des frais découlant de l'ordre et la sécurité pour cet événement porteur d'un bénéfice à toute une région.

En annexe à ce courrier, vous trouverez les factures ainsi que le détail de notre comptabilité. Cette dernière ne contient pas les écritures dont nous demandons l'exonération et sur laquelle nous sommes à disposition pour d'éventuels compléments d'informations.

Dans l'attente d'un retour de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commandant, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le comité d'organisation de l'APSA,

Le président de l'Association
Syndic d'Aigle


Grégory Devaud

Le président du Comité d'Organisation


Yvan Vouillamoz

Annexe : Comptes et bilans de l'Association pour la Promotion du Sport à Aigle
Factures

Copies : Mme Christelle Luisier Brodard, Présidente du Conseil d'Etat
M. Marchetti, ECA

Association Promotion Sport Aigle
Commune d'Aigle
Place du Marché 1
1860 Aigle
+41 24 468 41 11
administration@aigle.ch



Division défense incendie

Association Promotion Sport Aigle
Ch. du Grand-Chêne 1
1860 Aigle

IDE n° CHE-108.955.251 TVA

N/réf. : Laure NELLEN

Tél. : 058/721.21.21

Page 1 / 1

FACTURE N° 301406 du 06 septembre 2022

Date	N°	Description	Prix unit.	Quant.	Prix total	TVA
01.09.22	3056	Prestations refacturées non soumise TVA	31'875.00	1	31'875.00	0.0%
TOTAL FACTURE					31'875.00	

TVA incluse CHF 0.00

Ce montant est à verser dans les 30 jours avec le bulletin de versement ci-dessous. Avec nos remerciements.

Remarque : Piquet de sécurité pour le Tour de France 2022, étape 9 du 10.07.2022, selon décompte ci-joint

SPEARINV v 7.05

▼▼▼▼ Vor der Einzahlung abzutrennen / A détacher avant le versement / Da staccare prima del versamento ▼▼▼▼

Récépissé

Compte / Payable à
CH73 3000 0001 1001 6800 7
Etabl. ass. contre l'incendie et les
éléments naturels canton VD (ECA)
Av. du Grey 111
1018 Lausanne

Référence
20 00000 00500 10160 16030 14065

Payable par
Association Promotion Sport Aigle
Ch. du Grand-Chêne 1
1860 Aigle

Monnaie Montant
CHF 31875.00

Point de dépôt

Section paiement



Monnaie Montant
CHF 31875.00

Compte / Payable à
CH73 3000 0001 1001 6800 7
Etabl. ass. contre l'incendie et les
éléments naturels canton VD (ECA)
Av. du Grey 111
1018 Lausanne

Référence
20 00000 00500 10160 16030 14065

Informations supplémentaires
No facture 301406
Echéance 06/10/2022
No client 50.01.01.60.16

Payable par
Association Promotion Sport Aigle
Ch. du Grand-Chêne 1
1860 Aigle

Piquet de sécurité pour le Tour de France 2022
Prise en charge selon ordre général du 27.06.2022

N° Etape	9	Aigle-Châtel/F	
Date	dimanche, 10 juillet 2022		
	SDIS		
S-701	Chablais		7 730.00 CHF
S-608	Haut-Lac		1 870.00 CHF
S-741	Riviera		5 365.00 CHF
S-733	Cœur-de-Lavaux		3 800.00 CHF
S-650	SDISPE		6 240.00 CHF
S-711	Alpin		3 700.00 CHF
S-777	Salines		3 170.00 CHF
		Montant total à charge de la ville étape	31 875.00 CHF

**ASSOCIATION TOUR DE FRANCE
1860 AIGLE**

ETATS FINANCIERS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2022

ASSOCIATION TOUR DE FRANCE
1860 AIGLE

BILAN PROVISoire AU 31.10.2022

<u>ACTIF</u>	Notes	Montants au 31.10.2022	% bilan
ACTIF CIRCULANT		fr. 52 985.63	100%
• BCV CH9500767000E55423157		fr. 1 285.63	
• Créances résultant de livraisons et de prestations		fr. 1 700.00	
• Autres créances à court terme		fr. 50 000.00	
TOTAL ACTIF		fr. 52 985.63	100%
<u>PASSIF</u>	Notes	Montants au 31.10.2022	% bilan
CAPITAUX ETRANGERS		fr. 44 941.25	85%
• Dettes résultant de livraisons et prestations		fr. 41 710.25	
• Passifs de régularisation		fr. 3 231.00	
CAPITAUX PROPRES		fr. 8 044.38	15%
• Capital de l'association		fr. -	
• Résultat de l'exercice		fr. 8 044.38	
TOTAL PASSIF		fr. 52 985.63	100%

COMPTE DE RESULTAT PROVISoire AU 31.10.2022

	Notes	Montants au 31.10.2022	en % CA
PRODUITS		fr. 655 965.33	100%
• Repas de gala et week-end TDF		fr. 134 515.33	
• Livret de fête - annonces		fr. 13 400.00	
• Subventions et sponsoring		fr. 505 000.00	
• Dons		fr. -3 050.00	
CHARGES			
• Association		fr. 207 392.40	
• Commission animation		fr. 34 293.40	
• Commission communication		fr. 45 599.75	
• Commission développement durable		fr. 449.95	
• Commission hospitalité		fr. 91 368.20	
• Commission promotion		fr. 73 580.24	
• Commission publics riverains		fr. 700.00	
• Commission sécurité		fr. 88 671.79	
• Commission services		fr. 91 657.13	
• Commission technique		fr. 13 844.75	
• Commission Tour de Romandie		fr. 86.15	
• Charges financières		fr. 277.19	
TOTAL DES CHARGES		fr. 647 920.95	99%
RESULTAT NET		fr. 8 044.38	1%

COMITE DE DIRECTION

Affaire traitée par : M. Pilloud/rp
021 966 83 17/11

Clarens, le 25 novembre 2022

Tour de France 2022 – demandes d'exonération

Monsieur le Président de l'Association,
Monsieur le Président du Comité d'organisation,

Vos courriers du 7 novembre 2022, relatifs aux demandes d'exonération pour les prestations fournies par l'ORPC Riviera – Pays-d'Enhaut et le SDIS Riviera, lors du passage du Tour de France, le 10 juillet 2022, nous sont bien parvenus et ont retenu toute notre attention.

Pour information, nous vous rappelons cependant que la démarche usuelle aurait été la demande d'établissement d'un devis, lequel aurait dû être accepté par l'organisateur avant que nos prestations en faveur de la collectivité ne soient effectuées.

Conscients des enjeux, notamment financiers, nous comprenons vos requêtes et vous informons qu'elles seront soumises à l'appréciation du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera, organe décisionnel compétent en l'occurrence. Dans le respect des processus politico-administratifs et par soucis d'équité envers d'autres manifestations, un préavis concernant vos demandes d'exonération de CHF 25'372.86 (ORPC) et de CHF 5'365.- (SDIS) sera déposé lors de la séance du 26 janvier 2023, puis adopté lors de celle du 27 avril 2023.

Dans cette attente, nous vous remercions de votre compréhension et vous prions d'agréer, Monsieur le Président de l'Association, Monsieur le Président du Comité d'organisation, nos salutations les meilleures.

COMITE DE DIRECTION

Le Président

Bernard Degex


Le Secrétaire

Frédéric Pilloud